



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 9</i> <i>Votants : 11</i></p> <p><u><i>Date de convocation :</i></u> <i>2/12/2023</i></p> <p><u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>12/12/2023</i></p>	<p>Le sept décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Dominique HENRY, procuration à Anne-Sophie PARRIAUX Ludovic JEUNOT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Michel JANNIN</p>

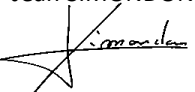
➤ **231206 : Espace de la Combe d'Argent – modification du règlement de location**

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de conditionner à un parrainage par un habitant de la commune la location des salles de l'Espace de la Combe d'Argent à des particuliers ne résidant pas sur la commune.

Le règlement de location sera modifié en ce sens, et complété par un certificat de parrainage, à cosigner par le locataire et le parrain.

La mesure est applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le maire
Jean SIMONDON



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture